

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 25 novembre 2022

Délibération n° CCAS-DEL2022-49

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Objet : Révision des loyers et charges des locataires de la résidence Clairefontaine pour l'année 2023.

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre 2022 à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Sylvie	YONLI	Représentante de l'UDAF
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'Association ODAAS
Mme	Solange	ISCHARD	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répit

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Claude MASURE, Mme Annick RAMEAU représentée par Mme Françoise PYBOT.

ETAIENT ABSENTS : Mme Maïram SY, M. Jean-Luc FORTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT.

Le Conseil d'Administration,

VU l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

CONSIDERANT la nécessité comme chaque année de réviser les loyers selon l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre (INSEE) ainsi que les charges à hauteur de 7%.

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 1 voix contre (Mme TRAN QUOC HUNG) et 2 abstentions (Mme COMMEIGNES et M. BOISDON),

- Approuve la nouvelle grille de tarification des loyers et charges pour l'année 2023 comme suit :

STUDIO						
Plafond de ressources 2021 (Maintien)	Loyer 2022 Hors charges	Loyer 2023 Hors charges Taux indice de référence loyer (3 ^{ème} trimestre) + 3,49 %	Charges 2022	Charges 2023 Répartition au m ²	Loyer Total 2022 Charges comprises	Loyer Total 2023 Charges comprises
< 8 707 €	228,75 €	236,73 €	61,49 €	62,40 € Soit une augmentation de 0,91 €	290,24 €	299,13 €
< 14 149 €	262,57 €	271,73 €			324,06 €	334,13 €
< 16 325 €	315,42 €	326,43 €			376,91 €	388,83 €
< 18 502 €	335,75 €	347,47 €			397,24 €	409,87 €
> 18 502 €	396,55 €	410,39 €			458,04 €	472,79 €

APPARTEMENT						
Plafond de ressources 2021 (Maintien)	Loyer 2022 Hors charges	Loyer 2023 Hors charges Taux indice de référence loyer (3 ^{ème} trimestre) + 3,49 %	Charges 2022	Charges 2023 Répartition au m ²	Loyer Total 2022 Charges comprises	Loyer Total 2023 Charges comprises
< 8 707 €	198,46 €	205,39 €	82,61 €	90,14 € Soit une augmentation de 7,53 €	281,07 €	295,53 €
< 14 149 €	255,24 €	264,15 €			337,85 €	354,29 €
< 16 325 €	312,01 €	322,90 €			394,62 €	413,04 €
< 18 502 €	368,94 €	381,82 €			451,55 €	471,96 €
> 18 502 €	425,71 €	440,57 €			508,32 €	530,71 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation
 Le Vice-Président
 Gilbert DALLERAC

